



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021**

Le 25 mai 2021 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/05/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. Matéo MOREL, Mme Laurence SOULERAS, Mme Anne-Laure CIBERT, Mme Astrid ZANUTTO, M. Bernard COLFIER, M. Florian PARRA, M. Anthony FAVIER, M. Loïc MORTHON, M. Sébastien MONTALBAN, Mme Stéphanie BURIAS, Mme Muriel DELAGE, M. Florian DE OLIVEIRA et M. Patrick MARCADIÉ

Absentes excusées : MMES Florence PAYS et Isabelle FAVIER

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à M. Patrick MARCADIÉ et Mme Isabelle FAVIER à M. Anthony FAVIER

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire de mairie.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2021 :

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	13/04/2021	Arrêté n°33/2021 portant restriction de la circulation rue de la Jonchère suite aux travaux d'EIFFAGE.
Assurances	29/04/2021	Encaissement du remboursement d'un acompte de 526,11 € de GROUPAMA concernant le sinistre sur les poteaux devant l'école.
Devis	30/04/2021	Signature d'un devis de 850,90 € pour le remplacement des poteaux et chaînes endommagés devant l'école,

Finances	30/04/2021	Signature d'une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public du SCC de RIOM.
Elections	30/04/2021	Achat de protection plexi pour les élections pour un montant de 336,49 €.
Circulation	03/05/2021	Arrêté n°34/2021 portant restriction de la circulation Place Paul Liobat, côté caserne, le 09 mai 2021 pour le marché aux fleurs de l'APE.
Festivités	03/05/2021	Autorisation d'utilisation de l'ancienne caserne et des barnums pour le marché aux fleurs de l'APE le dimanche 09 mai 2021.
Travaux	03/05/2021	Arrêté n° 35/2021 portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat à La Potence, Route des Moussouves, pour des travaux de réparation de conduite Télécom à compter du 10 mai 2021.
Travaux	03/05/2021	Arrêté n° 36/2021 portant permission de voirie à La Potence, Route des Moussouves, pour des travaux de réparation de conduite Télécom à compter du 10 mai 2021.
Travaux	04/05/2021	Signature du devis d'EUROVIA pour le commencement des travaux de réfection de la route de Larmonière pour un montant de 50 736,00 € TTC.
Balayage	04/05/2021	Signature du devis de l'Entreprise PARRA Richard pour le balayage de la Commune 3 fois/an par pour un montant de 3 240,00 € TTC.
Semaine Verte	05/05/2021	Signature du devis pour l'achat de 100 gobelets personnalisés auprès d'Europap's pour un montant de 174 € TTC.
Semaine Verte	07/05/2021	Commande auprès du FAB LAB de Maringues d'une banderole pour l'inauguration du poulailler de l'école.
Acquisition	11/05/2021	Achat d'une remorque de marque BRENDERUP pour un montant de 2 750 € TTC chez Auvergne Remorques à Lezoux.
Personnel	18/05/2021	Arrêtés n°37 à n°41/2021 portant attribution de points d'indice majoré à 5 agents municipaux.
Travaux	20/05/2021	Signature du devis pour la réfection par l'entreprise PARRA Richard de la route des Bravards pour une montant de 7 320,00 € TTC.
Réparation	25/05/2021	Signature du devis de Dionnet & Gorse pour la réparation du micro tracteur Iseki pour un montant de 2 259,83 € TTC.

II-1°) Tarifs des repas et règlement de la cantine – année scolaire 2021-2022

M. le Maire rappelle que les tarifs en vigueur pour les repas de la cantine scolaire de Limons avaient été fixés par délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2019

M. le Maire propose, après concertation avec la commission scolaire, de laisser les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 et présente le règlement intérieur de la cantine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les tarifs des repas pour l'année scolaire 2021/2022, soit :
 - Enfants utilisant régulièrement ce service (inscrits au début de l'année scolaire et pour l'ensemble de l'année) : le prix est fixé à 2.50 €.
 - Enfants ne mangeant que d'une manière occasionnelle : le prix est fixé à 3.70 €.
 - Adultes (enseignants, autres personnes extérieures) : le prix est fixé à 4.80 €.
- Approuve le règlement de la cantine scolaire.

Mme Laurence SOULERAS propose pour l'année prochaine de calculer le coût de revient d'un repas afin de décider ou non d'une modification des tarifs.

II-2°) Rapport d'activité et compte administratif 2019 du SIEG

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le rapport d'activités et le compte administratif 2019 du SIEG ont été envoyés à tous par mail en même temps que la convocation du conseil.

Ces documents devaient être présentés au conseil municipal. Aucune délibération n'est nécessaire.

II-3°) Aménagement en traverse RD 43 -Plan de financement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement en traverse d'agglomération de la route départementale n° 43.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 396 000 € TTC

Le Département prend à sa charge 195 000 € TTC dont 120 000 € TTC de dispositif renforcement de chaussée.

La Commune prend à sa charge 201 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le projet ;
- Adopte le plan de financement suivant :
 - Coût total du projet 396 000 € TTC
 - A la charge de la Commune de Limons 201 000 € TTC
 - A la charge du Département 195 000 € TTC dont 120 000 € TTC de dispositif renforcement de chaussée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes.

III-1°) Convention de gardiennage parcelle D 1079 avec l'EPF-Smaf

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-Smaf AUVERGNE l'acquisition de l'immeuble cadastré D n° 1079, situé Rue de la Jonchère.

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF-Smaf AUVERGNE pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour travaux, usage communal, gestion locative et usage par des tiers.

Deux personnes ont fait la demande pour une location d'une partie de la grange se trouvant sur cette parcelle. Une personne pour entreposer un quad et l'autre pour du matériel d'entretien d'espaces verts.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de location.

M. Loïc MORTHON propose de délimiter les 2 emplacements de stockage.

M. Bernard GOLFIER indique qu'il loue un garage à Puy-Guillaume au tarif de 34 €/mois pour 25 m².

Mme Anne-Laure CIBERT indique qu'à Puy-Guillaume certain garage se loue 50 €/mois.

M. Anthony FAVIER propose de fixer un tarif à l'année.

M. Loïc MORTHON propose que le prix soit fixé au m² loué. Mme Laurence SOULERAS rejoint son avis.

Mme Astrid ZANUTTO demande s'il est possible de diviser la grange en deux parties avec un accès chacune.

M. le Maire lui répond que la partie gauche de la grange reste à la commune et que la partie droite sera en location.

Mme Laurence SOULERAS propose de voir avec la compagnie d'assurance de la Commune, le cout engendré et de fixer le tarif de location en conséquence.

Le montant de 200 € à l'année est évoqué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des dispositions de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- Autorise la location de la grange.
- Décide d'attendre le coût de l'assurance pour fixer le tarif de location.

III-2°) Règlement de service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de mettre en place un règlement de service de l'assainissement. Un modèle de règlement a été donné par le SATEA de la DDT.

Il donne lecture de l'article L. 2224-12 du CGCT. et de l'article L. 2224-8 du CGCT qui pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement. Cette compétence comprend au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites, »

L'article L. 1331-1 du code de la santé publique impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau.

Il rappelle que les communes et les groupements de collectivités territoriales, après avis de la commission consultative des services publics locaux, établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires".

Le règlement du service régit les relations entre les différents acteurs du service public de l'eau ou de l'assainissement, et ceci dans le respect des dispositions législatives applicables. C'est un acte administratif, composé d'un ensemble de dispositions à caractère réglementaire. Il est également considéré comme faisant partie intégrante du contrat d'abonnement dont il constitue des conditions générales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en place d'un règlement du service d'assainissement collectif.

M. Patrick MARCADIÉ demande s'il est possible d'utiliser le même tabouret pour relier 2 maisons sur un même terrain. Une réponse favorable lui est donnée.

M. Florian PARRA demande si un contrôle des branchements sera effectué. M. Bernard GOLFIER lui répond que la société SOCAMA doit se charger de ce contrôle et que les habitants de la Rue de la Jonchère ont un an pour effectuer les branchements.

III-3°) Désignation d'une personne référente au SAGE Allier Aval

Un inventaire des zones humides va être réalisé sur le territoire du SAGE Allier.

Une personne référente doit être nommée afin de participer aux différents ateliers et pour relayer les informations au conseil municipal et aux administrés concernés.

Mme Stéphanie BURIAS est nommée référente au SAGE Allier Aval.

III-4°) Mise en place du compte épargne-temps, CET, pour les agents municipaux.

M. le Maire explique que suite à une demande d'un agent municipal, il est nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération pour l'instauration d'un compte épargne-temps. Ce compte permet d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. L'instauration du CET est obligatoire.

Mme Anne-Laure CIBERT explique qu'à Puy-guillaume les agents peuvent mettre uniquement 2 jours par an dans leur CET.

M. Anthony FAVIER indique que le CET existe aussi dans le privé et qu'il faut définir et bien expliquer aux agents les conditions de déblocage des jours épargnés.

M. le Maire explique que début 2020 les agents techniques avaient un gros cumul de congés à prendre à cause de la COVID 19.

La délibération doit passer devant le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis avant d'être validée en réunion du Conseil Municipal.

Cette mise en place sera revue lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

III-4°) Projet de logement insolite sur la Commune.

M. le Maire informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu en mairie le 11 mai entre les 2 personnes proposant le projet de logement insolite sur le thème Harry Potter, Mme Astrid ZANUTTO et lui-même.

Il indique que sur environ 80 communes, le choix de la Commune de Limons a été fait. Ils voulaient s'installer dans une petite Commune.

Une présentation sera faite lors d'un prochain conseil par les 2 meneurs du projet.

Ce sera un gîte pour 7 personnes.

Un convoi exceptionnel sera nécessaire pour le transport du bus jusqu'à Limons.

Mme Muriel DELAGE demande plus d'information sur le projet, elle était absente lors de la réunion de présentation. Un document lui est donné.

M. Florian DE OLIVEIRA demande s'ils seront tout le temps présent. M le Maire lui répond que non, un emploi sera créé pour assurer la gestion des locations.

Il demande également si la Commune devra gérer quelque chose. M. le Maire lui répond que non c'est eux qui s'occupent de tout. La Commune met juste à disposition le terrain.

M. le Maire rappelle que l'achat du terrain par le biais de l'EPF-Smaf est actuellement en cours chez le Notaire.

Mme Astrid ZANUTTO propose de fixer une montant pour la location du terrain.

M. Anthony FAVIER propose un pourcentage du chiffre d'affaires.

Mme Anne-Laure CIBERT dit qu'il vaut mieux fixer un loyer au cas où le projet ne fonctionne pas. Elle propose de fixer le prix de la location en fonction du coût de la viabilisation. Le contrat de location sera sur une durée de 3 ans.

M. le Maire explique que la voie verte sera un plus pour ce projet et qu'à long terme cela pourrait attirer de nouveaux commerces.

Mme Astrid ZANUTTO fait remarquer que ce projet est le même que celui envisagé au départ par la commune à savoir un logement insolite mais sans engendrer de coût pour la Commune.

M. le Maire explique que si le projet ne fonctionne pas le bus sera enlevé.

Mme Muriel DELAGE trouve que c'est un très bon projet.

Les demandeurs viendront présenter leur projet lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et la décision sera prise par la suite.

IV-1° Rapport des Commissions :

Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Mme Laurence SOULERAS en charge des sports propose de réunir les membres du bureau de l'USL afin de faire le point sur plusieurs sujets. Elle propose de convier à la réunion, M. le Maire, Mme Astrid ZANUTTO, M. Bernard GOLFIER et un agent technique.

Cette réunion se tiendra samedi 19 juin à 10h00 en mairie.

Commission Actions Sociales et Affaires économiques :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

MM. Florian DE OLIVEIRA et Loïc MORTHON informent que le bureau du Comité des fêtes s'est réuni et qu'il a été décidé d'annuler la fête de la friture pour cette année 2021. Le contexte sanitaire actuel ne permet pas de se projeter ce qui rend l'organisation trop compliquée.

Commission Scolaire et Culturelle :

Mme Astrid ZANUTTO explique que lors de la dernière commission qui s'est tenue à l'école, les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie ont été examinés mais non modifiés. Elle rappelle que le coût de revient d'un repas sera calculé afin de décider d'un éventuel changement du tarif.

Concernant la semaine verte qui se déroulera du 31 mai au 5 juin, Mme Astrid ZANUTTO rappelle le programme complet de la semaine.

Elle propose d'inviter M. le Maire de LUZILLAT, son 1^{er} adjoint M. Florent PONCHON et les membres de la commission scolaire à l'inauguration du poulailler de l'école qui aura lieu vendredi 4 juin à 16h30.

Nettoyons Limons aura lieu samedi 5 juin à 9h30. Le SBA fournira des sacs poubelles, une banderole, des dépliants d'information et également des bacs verts et jaunes pour stocker les déchets ramassés.

M. Patrick MARCADIÉ demande qui des membres du conseil seront présents,

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

M. Bernard GOLFIER rappelle l'achat d'une remorque.

Il indique qu'une demande de devis a été faite pour des travaux supplémentaires à l'étage à l'école (ouverture à faire et installation d'une porte).

Il informe que les fleurs ont été plantées dans tous les parterres de la Commune.

D'autres jardinières seront installées dans les années futures.

Mme Laurence SOULERAS s'inquiète du problème de vol des fleurs.

Mme Muriel DELAGE demande pourquoi la grosse jardinière à l'entrée de Limons, Rue du Pont, n'est pas dans l'autre sens.

Mme Astrid ZANUTTO lui explique que c'est pour laisser accessible le passage des piétons.

En rapport avec le fleurissement, Mme Anne-Laure CIBERT incite les élus à communiquer sur le concours des maisons fleuries qui n'a pas reçu beaucoup d'inscription.

Commissions intercommunales :

Aucune commission ne s'est réunie.

M. Matéo MOREL informe que plusieurs centres de vaccination ont été ouverts dans différentes Communes de la Communauté de Communes.

Des affiches ont été apposées mais il n'y a pas eu d'information dans les boîtes aux lettres compte-tenu des délais très courts.

IV-2°) Communications du Maire :

Organisation des élections départementales et régionales de 20 et 27 juin 2021.

Suite à une remarque de Mme Anne-Laure CIBERT, 3 personnes supplémentaires sont rajoutées dans le tableau des tours de gardes pour les élections régionales, à savoir Mme Laurence SOULERAS, MM. Patrick MARCADIÉ et Bernard GOLFIER.

Une demande a été faite par le binôme VIRLOGEUX-GOLD pour venir rencontrer les élus vendredi 18 juin à 17h00 à la salle des fêtes de Limons.

Une réunion publique du binôme CLAUD-BUGEROLLES se tiendra à la salle des fêtes de Limons mercredi 09 juin à 19h00 en présence de M. André CHASSAIGNE, député de la circonscription.

Ce binôme organise une réunion d'équipe mercredi 26 mai à la salle des fêtes également.

Contrôle sanitaire à la cantine en date du 04 mai 2021

M. le Maire informe qu'un contrôle des services sanitaires et vétérinaires a eu lieu à la cantine scolaire le 04 mai 2021. Un avis favorable a été émis par ces services.

Changement de l'évier de l'appartement du Mme DUTLER

Mme DUTLER locataire de l'appartement 1 Rue des Rameaux a demandé le changement de son évier qui est dans un état de vétusté avancé. Des demandes de devis vont être faites.

Problème de rats aux Moussouves

Plusieurs habitants des Moussouves ont fait remarquer qu'il y a une grosse invasion de rats dans leur hameau. Mme Muriel DELAGE et M. Florian PARRA indique que beaucoup de rats sont également présents au Port de Ris.

M. Anthony FAVIER demande de voir avec la société de dératisation.

Le contrat sera étudié et une demande sera faite d'accentuer les traitements aux Moussouves et au Port de Ris.

Visite de quartiers

Les visites de quartier vont pouvoir reprendre. La prochaine concernera le Port de Ris, Larmonière et le Beudinet. Elle se tiendra fin juin début juillet. La date sera choisie dans les prochains jours.

Informations diverses.

Suite à des problèmes de stationnement Impasse de la Chanat, les véhicules du SBA se retrouvent dans l'impossibilité d'effectuer leurs manœuvres convenablement. Malgré plusieurs courriers adressés aux habitants de cet impasse, le problème persiste. Le SBA a donc décidé de matérialiser un point de ramassage collectif en bout de rue à compter du mardi 1^{er} juin. Le syndicat se charge d'informer les habitants concernés.

M. le Maire fait remarquer le manque de présence des élus lors des cérémonies. Il leur demande de faire des efforts sur ce point.

IV -3°) Questions diverses :

- M. le Maire fait part d'une question posée par M. Sylvain LACHAUX concernant un problème d'eau stagnante sur le goudron devant sa propriété. Mme Muriel DELAGE montre une photo. M. Florian PARRA ira voir sur place et proposera une solution pour remédier à ce problème.
- Mme Muriel DELAGE fait part d'une demande de M. Daniel SAINT-ANDRÉ concernant la mise en place d'un panneau voie sans issue au début de la route menant à sa propriété.

M. Anthony FAVIER explique que lors des travaux de la Rue de la Jonchère, beaucoup de véhicules empruntant la route des Bravards se trompaient et devaient faire demi-tour au bout de cette voie. Mme Anne-Laure CIBERT se demande si le besoin de ce panneau est toujours d'actualité vu que les travaux sont terminés.

M. Loïc MORTHON est favorable à la pose de ce panneau, cette route étant effectivement sans issue.

Les membres du conseil municipal acceptent cette demande de panneau. Des devis seront demandés à Signaux-Girod et au Fab Lab de Maringues.

- Mme Muriel DELAGE demande à quand le Département interviendra pour tailler la haie qui endommage les câbles téléphoniques à l'entrée du Port de Ris. Une relance sera faite auprès des services routiers du Département.
- Mme Muriel DELAGE fait part d'une demande de M. Moïse DELAGE concernant le camion 44 tonnes qui traverse le Port de Ris à vive allure et qui stationne sur le parking de co-voiturage dont l'enrobé n'est pas fait pour accueillir, surtout en été, un poids lourd.
M. le Maire lui répond qu'un rendez-vous a eu lieu en mairie avec le chauffeur routier concerné. Quand il traverse le Port de Ris il est à vide et ne dépasse donc pas la limitation de tonnage en vigueur sur cette route. Concernant le parking de covoiturage, une solution est en réflexion pour trouver un autre lieu de stationnement.

Mme Anne-Laure CIBERT propose l'emplacement réservé au bus sur le parking Jules BARRAUD mais uniquement en dehors des périodes scolaires.

M. Bernard GOLFIER demande pourquoi le poids-lourd n'est pas entreposé à son dépôt ce qui résoudrait le problème.

- Mme Muriel DELAGE explique que malgré les courriers, à part elle, personne n'entretient le cours d'eau passant derrière sa propriété. Mme Anne-Laure CIBERT lui répond qu'aucune solution n'existe mais qu'il est possible de voir avec un conciliateur de justice et que pour les personnes trop âgées pour faire ces travaux de nettoyage et d'entretien, les services du SIAD peuvent intervenir.
- Mme Muriel DELAGE rappelle que M. TRINCAL donne un pressoir à la Commune.
- M. le Maire indique que 2 miroirs de signalisation ont été commandés, un sera installé aux Moussouves l'autre à l'intersection de la Rue du Bois et de la Rue du Bourg.
- Mme Stéphanie BURIAS explique qu'il est nécessaire d'effectuer des réparations sur la route des Baraques. De l'enrobé à froid sera posé.
- Mme Astrid ZANUTTO demande à ce que soit réparée la vitre cassée à l'église.

- M. Sébastien MONTALBAN fait part du mauvais état du chemin du cimetière. M. Florian PARRA propose de scarifier le chemin pour le remettre provisoirement en état. M. Patrick MARCADIÉ propose de profiter du raboutage de la rue de la jonchère en fin d'année pour réparer ce chemin.
- M. Patrick MARCADIÉ indique que des déchets verts ont été déposés illégalement aux bords de l'allier le week-end de pentecôte. Il demande si la délibération concernant les dépôts sauvages peut entrer en vigueur pour ce genre de dépôts. M. le Maire lui répond qu'il est possible d'amender le contrevenant mais qu'il faut pouvoir l'identifier.
- M. Patrick MARCADIÉ rappelle l'interdiction de tondre les jours fériés sauf entre 10h et 12h. Il est intervenu le lundi de Pentecôte pour faire stopper un de ses voisins qui ne respectait pas la loi.

La séance est levée à 22h33.

Anne-Laure CIBERT,



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons